

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 2<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal du mardi 23 juin 2020  
à 20h30

---

Sont présents:	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	M. SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal :	M. CARRILLO	Jean-Marc
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence, Vice-présidente
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme CONTI	Virna, membre du bureau
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GAGLIARDI	Caroline
	Mme GATTI	Sonia, membre du bureau
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne
	Mme TOZAR	Marilyne
	M. VIRET	Jean-Daniel
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien
Excusé:	M. ANKLIN	Dominique, Président

Séance ouverte à : 20h32

Séance levée à : 22h23

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des mardis 10 mars et 2 juin 2020,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à la délégation de pouvoir accordée aux Conseillers administratifs pour la passation d'actes authentiques,
6. Nomination pour la législature 2020-2025 de :
  - a) deux conseillers municipaux en qualité de membres de la commission consultative du Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC),
  - b) trois représentants, dont au moins un-e conseiller-ère municipal-e, en qualité de membres de la commune de Bellevue du Groupement Intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
  - c) d'un-e conseiller-ère municipal-e en qualité de membre de la commission consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD),
  - d) un conseiller municipal en qualité de membre permanent du Groupement intercommunal des Législatifs de la Rive Droite du Lac (GLRD)
  - e) deux conseillers municipaux en qualité de membres du Groupement intercommunal du stade Marc Burdet (GISMB),
  - f) membres et élection à la Présidence et à la Vice-présidence du comité de pilotage du développement durable,
  - g) membres et élection à la Présidence et à la Vice-présidence du groupe du développement durable.
7. Nomination d'un-e membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à une démission intervenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 2'240'000.- destiné à la construction des bâtiments communaux situés à Port-Gitana,
9. Délibération relative à la constitution d'un droit de superficie de second degré sur partie du droit de superficie immatriculé au Feuillet DDP 4193 de Bellevue dont bénéficie la société Batiflex Santé ZURCHER & MARCANTE, sise chemin des Limites 1A, parcelle n° 3824 (Espace Santé),
10. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
11. Proposition du Conseil administratif,
12. Divers,
13. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h32, MME LA VICE-PRESIDENTE ouvre cette 2<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal et salue la présence de Mme le Maire, Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Secrétaire du Conseil municipal et du public.

Elle excuse M. ANKLIN, Président, qui est souffrant. Une carte circule à son attention.

Etant donné qu'il y a du public, elle se permet de faire un petit rappel à l'article 24 du règlement du Conseil municipal en indiquant notamment que les personnes auditrices ne peuvent pas intervenir.

Elle constate qu'un projet de motion a été déposé devant elle avant le début de la séance avec pour titre « Rendons Gitana aux Bellevistes ».

MME LA VICE-PRESIDENTE procède au vote d'entrée en matière à cette séance :

**17 oui, c'est l'unanimité**

Ce texte sera donc traité au point 10 de l'ordre du jour.

### **1. Approbation des procès-verbaux des séances des mardis 10 mars et 2 juin 2020,**

MME LA VICE-PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 10 mars 2020.

Ne constatant aucune remarque, MME LA VICE-PRESIDENTE procède au vote pour approbation :

**8 oui, 0 non et 9 abstentions**

MME LA VICE-PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 2 juin 2020.

Ne constatant aucune remarque, MME LA VICE-PRESIDENTE procède au vote pour approbation :

**17 oui, c'est l'unanimité**

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal,**

Au nom du bureau du Conseil municipal, MME LA VICE-PRESIDENTE transmet les informations suivantes :

- Le tableau des jetons de présences du premier semestre 2020 circule dans l'assistance et se trouve sur CMNet, les versements seront bientôt effectués. Les élus sortants ont reçu ce document par email.
- Il est encore temps jusqu'à la fin du mois de rendre le formulaire de renonciation totale ou partielle aux jetons de présence pour une œuvre reconnue d'utilité publique ou à un groupe ou parti politique. Quelques exemplaires sont à disposition en séance.
- Le projet de planning du second semestre 2020 des séances du Conseil municipal est disponible sur les tables. Les Présidents des commissions sont invités à transmettre leurs éventuelles remarques jusqu'à la fin du mois. D'autres propositions sont les bienvenues. Le planning définitif sera transmis et les dates intégrées sur CMNet et envoyées comme invitation outlook dans le courant de l'été.

- Pour des raisons d'organisation, il est demandé de noter d'ores et déjà que la sortie du Conseil municipal se fera le week-end des 3 et 4 octobre 2020 et de remplir le pré-sondage qui circule sur les tables. De plus amples détails seront communiqués ultérieurement.
- Le bureau du Conseil municipal a décidé de se pencher sur une légère révision du règlement du Conseil municipal notamment pour ce qui est de la simplification des instances du développement durable. D'autre part, la question d'une éventuelle charte est également à l'étude. Le résultat de ces réflexions est prévu à l'automne.
- Un formulaire d'inscription a été placé sur chacune des places. Il s'agit de vous déterminer sur l'éventuelle fourniture d'une tablette électronique ou ordinateur portable pour toute la législature aux frais de la commune selon les conditions énoncées dans le document. Merci de le consulter et de le rendre dès que possible mais au plus tard le 31 juillet à M. MATTI.

M. VIRET indique une erreur à l'ordre du jour et demande si l'on peut la corriger. Il s'agit du point 6. e) « Nomination pour la Législature 2020-2025 de deux conseillers municipaux en qualité de membres du Groupement intercommunal du stade Marc Burdet (GISMB) ». Il indique que le candidat qui sera proposé par le PDC n'est pas un élu.

M. le Secrétaire du Conseil municipal répond que la décision sur la délibération belleviste a été reçue mais trois autres communes sont concernées et il est nécessaire que les statuts soient validés au niveau du Canton. On conditionne par conséquent ici les nominations au fait que les statuts soient bel et bien validés. Il précise en outre qu'il faut effectivement remplacer « ... de deux conseillers municipaux en ... » par « ... de deux représentants en ... » et que cela est conforme à l'article 19, alinéa 2, du projet de statuts du groupement. Il présente ses excuses pour cette coquille.

MME LA VICE-PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour de la séance.

### 3. Communications du Conseil administratif.

La parole est donnée à MME LE MAIRE qui la transmet à M. TASCHINI :

- **Patrimoine financier** : à l'instar des mesures prises par la Fondation, les loyers commerciaux de la commune ont été suspendus pendant la période de crise du COVID-19 (restaurants Kutchi et Gitana, ...).
- **Culture, manifestations et évènements** : tout reprend à la rentrée si possible avec comme premier évènement Ciné Gitana du 20 au 23 août avec pour thème les looney tunes.

Genthod a demandé de décaler l'alternance de la fête nationale, elle aura donc lieu à Genthod en 2021.

La fête des voisins a été reportée au 18 septembre. La mairie mettra comme à son habitude du matériel de manifestation à disposition de ceux qui en font la demande.

- **Associations culturelles et loisirs** : là aussi, reprise des activités publiques dès la rentrée. Des salles ont été mises à disposition pour les cours des deux dernières semaines du mois de juin.

Les traditionnelles portes ouvertes de la rentrée qui devraient se produire le jeudi 27 août ont fait l'objet d'une consultation auprès des associations et elles ont des chances d'être organisées.

- **Ports et plages** : La nouvelle buvette Saladin et celle de Gitana sont ouvertes.

L'inauguration du Club nautique de Bellevue a été reportée au samedi 22 août en fin de matinée.

Le vernissage de l'exposition du concours relatif aux bâtiments Gitana aura lieu le jeudi 15 octobre et l'exposition se poursuivra jusqu'au vendredi 23 octobre.

- Il tient à présenter ses excuses au sujet d'une communication erronée transmise à la commission des finances au sujet des bâtiments. Les travaux de transformation de la terrasse en classe au bâtiment parascolaire des Aiglons auront bien lieu cet été. Le report des travaux concernait ceux du préau. La classe qui remplacera la terrasse ne sera pas immédiatement utilisée à la rentrée. De plus, les honoraires de l'architecte ont été revus à la baisse pour atteindre F 70'000.-.
- **Fondation :** Les aménagements extérieurs du nouvel immeuble Rilliet touchent à leur fin. L'inauguration de l'immeuble et du chemin Rilliet est prévue le samedi 19 septembre en fin de matinée. Cette manifestation est en cours d'organisation.

A la route de Lausanne, il y aura des rocade de locaux commerciaux. En effet, il était prévu que la Poste ferme. Malgré le report à deux reprises de cette mesure, ce sera chose faite le vendredi 2 octobre. A partir du lundi 5 octobre, c'est l'agence postale qui reprendra un certain nombre de prestations à côté, à l'épicerie Marmotte 333, qui déménagera dans les locaux de l'actuelle Poste une fois des travaux de rafraichissement effectués.

La parole est transmise à Mme SCHOPFER SANDOZ :

- **Juridiques :** le règlement de location des salles est en révision notamment des pour questions de gardes de salle avec les pompiers.

Un point de situation sera fait cet été sur les dossiers en cours afin de reprendre au mieux la continuité des dossiers. En particulier, deux copropriétés bénéficient de prestations à bien plaisir depuis plusieurs années (déneigement et balayage) alors que la situation juridique n'a pas été régularisée. Il s'agit de Chênaie 1 et Aux-Folies. Sans signe positif de leur part, la commune se verra dans l'obligation de ne plus fournir lesdites prestations dès cet automne.

Le règlement des déchets doit être modifié à cause de la vidéosurveillance. Suite à un avis de droit, de légères modifications sont en cours sur la procédure interne à suivre. Le résultat de ces modifications sera communiqué.

- **Sécurité :** alors qu'une habitante se promenait le long du sentier Sans-souci, son chien a mangé un morceau de poulet cru dans lequel se trouvait de la mort aux rats ce qui occasionné la mort de l'animal malgré une intervention du vétérinaire. Elle a porté plainte. Un message de prévention à l'attention des propriétaires de chiens a été émis par la mairie.

Il semble que plusieurs habitants de la commune aient été récemment démarchés par téléphone par une personne se disant mandatée par la commune. Une communication démentant la chose a été émise. En outre, la commune a dénoncé la pratique.

Deux contrôleurs du stationnement auxiliaires ont été engagés pour l'été au regard de la forte fréquentation que connaît le bord du lac à Bellevue et aux conséquences que cela induit notamment en termes de stationnement sauvage. Il s'agit de deux jeunes assermentés par le Conseil administratif et qui suivront une formation avant d'être actifs dès ce week-end et jusqu'au 20 septembre environ.

- **Travaux** : une barrière électrique est en cours d'installation à la demande des pompiers pour faciliter l'accès au centre scolaire et gagner du temps en intervention.
- **Bâtiments** : les activités parascolaires déménagent du bâtiment des Aiglons à celui des Mollies.

Il y a eu des problèmes de drainage qui ont provoqués des inondations sur le bâtiment scolaire des Mollies. La cause semble être des cailloux mis par les enfants. Les coûts se montent à hauteur de F 30 à 40'000.- que l'on espère être couverts par l'assurance.

Les fenêtres de la salle de gymnastique du bâtiment scolaire Menuiserie seront remplacées cet été ce qui finalise la rénovation de l'ensemble des fenêtres de ce bâtiment.

Une séance publique est prévue le 16 septembre pour présenter les travaux d'aménagement de la route de Lausanne.

- **Gestion des déchets** : des containers enterrés sont en cours d'installation au bout de chaque immeuble de la Roselière. Il manque encore les têtes qui devraient arriver à mi-juillet.

Des housses à vaubans, permettant de cibler la communication sur les endroits problématiques de la commune, sont en cours de production, à l'exemple de Lancy. Le projet est projeté à l'assemblée.

Au sujet de diverses problématiques liées à des incivilités récurrentes, un rendez-vous est organisé avec la régie Cogérim, gérant des immeubles au chemin de la Roselière. Le Directeur du service technique sera présent. L'objectif consiste à trouver ensemble des solutions.

- Un défibrillateur public sera prochainement mis en place au centre sportif de la vigne blanche.

Mme SCHOPFER SANDOZ communique, après l'intervention de MME LE MAIRE (*ndlr : mais retranscription ici pour une question de cohérence*), ces deux informations :

- **Cimetière** : un courrier est en passe d'être envoyé aux personnes ayant laissé les tombes du cimetière de la vigne blanche à l'abandon afin de rectifier cette situation.
- **Sports et associations sportives** : la loi concernant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois (12646) PA 260.00 du 12 mai 2020 a été votée et un délai référendaire court jusqu'au 20 juillet 2020. Il s'agit du projet de création d'une piscine olympique sur Meyrin.

MME LE MAIRE remercie ses préopinants et communique les informations qui lui reviennent :

- **Ressources humaines** :
  - o Mme Christine SIMOND-DOTTRENS, employée communale notamment en charge du développement durable et de la sécurité sera de retour en mairie à fin août suite à la naissance à son deuxième enfant.
  - o Le poste d'horticulteur mis au concours suite à la nouvelle affectation de M. MARIANO aux bâtiments est occupé depuis le 2 juin par Mme Laure COMBREMONT dont une photo est projetée à l'écran.
  - o Naissance de Nelia, deuxième fille de Celio MARIANO, le 23 mai.

- Le repas en partie canadien entre employés et élus communaux qui avait été organisé l'année passée au bord du lac avait été un succès. Il est à nouveau organisé cette année, ce sera le vendredi 28 août en soirée.
- **Social, aînés et jeunesse** : pour rappel, la FAS'E (assistants socio-éducatifs) bénéficie de petits locaux au sous-sol du centre sportif de la Vigne Blanche. Un projet de roulotte a été initié. Il s'agit d'une roulotte en pièces détachées qu'ils monteraient avec de l'aide. Cela permettra aux jeunes d'être responsabilisés et d'avoir lieu pour eux. Elle sera montée en bas de la commune puis transportée et positionnée vers le haut de la commune.

Pendant le COVID-19, une aide aux personnes qui reçoivent des paniers à Noël, donc en difficulté, a été concrétisée via la distribution de cartes d'achat Migros.

La distribution de nourriture aux Vernets, qui a fait grand bruit pendant cette crise, sera désormais décentralisée notamment à Palexpo. Les communes de la rive-droite du lac se sont associées et recherchent activement des bénévoles dans ce cadre. Le flyer, qui est d'ores et déjà disponible sur le site internet, est projeté pour l'assemblée.

Les promotions citoyennes prévues au début de l'épisode de coronavirus et qui ont dû être annulées au dernier moment seront reportées au 17 septembre.

La sortie des aînés n'a pas pu avoir lieu. Aussi, il est envisagé de transformer la traditionnelle fondue en sortie ou spectacle. L'organisation est en cours.

- **Etat civil** : parmi les Magistrats en place à Bellevue, seul M. TASCHINI peut procéder à des mariages pour l'instant car il est le seul à avoir suivi le cours ad hoc. Toutefois, en principe, c'est l'arrondissement de l'Etat-civil qui se charge de cette démarche à Pregny.
- **Naturalisations** : les dossiers dont les candidats ont moins de 25 ans sont de la compétence de l'Exécutif alors que ceux des candidats de plus de 25 ans et les familles, sont du ressort du Conseil municipal via la commission sociale.
- **Santé** : en lien avec le COVID-19, la mairie a commandé un certain nombre de masques qui ne sont arrivés que récemment. Ils sont mis en vente par paquets de 10 à la réception.
- **Ecole et parascolaire** : une demande de financement de l'APECO (association des parents d'élèves du cycle des Colombières à Versoix) a été adressée aux communes concernées pour la rénovation du réfectoire. Bellevue, d'entente avec les communes voisines, versera F 1'000.-.
- **Petite enfance** : L'appel d'offre pour le mandataire de la crèche intercommunale touche à sa fin. Pour rappel, il s'agit de répondre aux exigences légales en remettant au concours le mandat jusqu'ici en mains de Pop e Poppa. Il faut être conscient que les candidats en la matière ne sont pas nombreux. Le choix sera fait le 6 juillet s'il n'y a pas d'audition à organiser pour départager les candidats potentiellement gagnants et qui ne se distingueraient pas significativement les uns des autres.

Le Conseil d'administration du GIC (Groupement pour la crèche intercommunale) s'est en outre réuni le 15 juin dernier pour faire connaissance. Parmi les quatre membres exécutifs représentant chaque commune, un seul était déjà précédemment en fonction, M. PASCHE qui sera Président pour la demi-Législature, MME LE MAIRE sera Vice-présidente et les représentants de Genthod (Karen Guinand) et de Collex-Bossy (Skander CHAHLAOUI) seront membres du Conseil d'administration. M. MATTI reste le secrétaire du groupement.

Des travaux ont eu lieu sur l'antenne jouxtant le bâtiment de la crèche et un parent, architecte, a effectué des mesures de rayonnement qui semblent dépasser les normes dans la cour de jeux. La commune est en train de prendre de plus amples renseignements sur le sujet.

Lors de l'épisode de Coronavirus, il y a eu un manque à gagner important par l'exemption de paiement des parents et alors que les salaires ont été complètement versés. Les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), suite à une décision du 8 juin, ne seront pas versées aux institutions de la petite enfance bénéficiant d'une garantie de déficit. Cela crée une césure entre Suisse allemande et Romandie puisque les systèmes ne sont pas du tout basés sur le même modèle. Un délai de 30 jours court pour faire recours ce que les quatre communes du groupement entendent faire à la vue des montants en jeu. Il est probable que d'autres communes aillent en ce même sens.

- **Aménagement et urbanisme** : Une pollution du cours d'eau du Vengeron s'est produite à trois reprises en l'espace de 3 mois à cause des travaux JAG (jonction autoroutière) actuellement en cours à l'extrême ouest de la commune. C'est le Directeur du service technique qui s'en est rendu compte presque par hasard. Des actions sont en cours avec Pregny-Chambésy.
- **Mobilité** : le passage piéton à l'angle Tuileries-Chênaie-Rilliet, devant la propriété « Latsis », n'est pas éliminé. Il a fallu reboucher des trous mais, depuis, le marquage n'a pu être effectué étant donné que l'entreprise mandatée pour ce faire subit des cas de COVID-19 parmi son personnel. Cela engendre un délai supplémentaire d'exécution.

Deux barbecues fixes ont été livrés et seront installés dans le verger antique, à proximité des tables et bancs.

Un nouveau stop, sur la route de Valavran en provenance de Genthod, vient d'apparaître au carrefour Valavran-Collex. Il s'agit d'une prolongation de l'essai sur ce carrefour par l'OCT. Une demande a été faite par la Commune pour repeindre les deux stops qui étaient déjà marqués car ils sont devenus très difficilement visibles.

Les commissaires ayant participé à la séance de commission Finances et administration du 16 juin ont déjà été informé du projet proposé par les TPG d'une zone d'attente pour les bus à Valavran. Un plan est projeté à l'assemblée. L'enjeu consiste à délester le carrefour Valavran-Colovrex-Vireloup pour lequel les plaintes justifiées sont nombreuses. Le rebroussement pourrait se faire au giratoire Tuileries-Valavran. Aussi, une liaison directe avec la ville, sans changement que ce soit de bus ou de train, pourrait se faire avec les quartiers les plus denses de la commune. La zone tampon d'attente des bus se ferait juste avant l'arrêt Valavran direction Genthod. Cela induit des coûts et tout d'abord une étude qui sera initiée cet été. La principale préoccupation c'est la pollution probable du terrain. Si cela se confirme, il s'agira de ne pas trop remuer le terrain et donc créer un mur de soutènement. Dans le cas contraire, on pourra retravailler la butte. L'idéal consisterait à effectuer les travaux à l'automne afin de faire coïncider cette réalisation au changement de lignes de bus qui intervient au 15 décembre.

Une discussion a eu lieu avec la banque Lombard-Odier qui a passablement de personnel sur l'autre rive, au sujet du projet dit « la voie bleue ». Ils s'intéressent à une navette Saladin-Belotte avec possibilité d'y transporter des vélos également. Ce projet, encore à l'étude, intéresse aussi la commune.

- **Communication** : Voici les décisions du Département de la cohésion sociale en lien avec les délibérations prises par le Conseil municipal le 10 mars 2020 :

19 mai – Modification des statuts du groupement intercommunal du stade Marc-Burdet (GISMB).

4 juin – Système de vidéosurveillance à la mini-déchetterie du chemin Rilliet.

Le reste des décisions du 10 mars sont devenues exécutoires au terme du délai référendaire le 27 avril (*ndlr* : *rectification du service des affaires communales – SAFCO – le 2 juillet 2020. Ces décisions sont entrées en force le 1<sup>er</sup> juillet 2020*) :

- préavis défavorable sur la décharge de type A,
- crédit de subvention de F 12'000.- pour 5 embarcations pour le club nautique de Bellevue,
- crédit de subventionnement de F 60'000.- pour une nouvelle unité d'intervention pour remplacer la Maurabia au sauvetage,
- crédit d'étude complémentaire de F 50'000.- pour le concours d'architecte des bâtiments Gitana,
- crédit budgétaire supplémentaire de F 30'000.- pour subventionner une campagne d'installation de panneaux photovoltaïques sur les villas bellevistés,
- préavis favorable sur les modifications de zone du Vengeron.

MME LA VICE-PRESIDENTE remercie les membres de l'Exécutif pour ces informations.

#### **4. Rapport des commissions,**

MME LA VICE-PRESIDENTE mentionne les dernières séances de commissions et propose de rapporter :

Bâtiments, travaux et sécurité / **9 juin**

(M. CARRILLO)

Finances et administration / **16 juin**

(M. SCHIAVO)

M. CARRILLO, en sa qualité de Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, annonce les points traités à savoir l'étude sur les futurs bâtiments à Port-Gitana, voir le point 8, un point de situation des travaux en cours par M. Daniele TODSCHINI, Directeur du service technique, et le point « Divers » pour lequel il ne relève rien.

M. SCHIAVO, en tant que Président de la commission Finances et administration, indique que les points qui seront traités au présent ordre du jour sous points 8 et 9 ont été préavisés favorablement.

Personne d'autre ne semblant vouloir rapporter, MME LA VICE-PRESIDENTE remercie ces messieurs et poursuit l'ordre du jour.

5. **Délibération relative à la délégation de pouvoir accordée aux Conseillers administratifs pour la passation d'actes authentiques.**

MME LA VICE-PRESIDENTE transmet la parole à M. TASCHINI qui précise qu'une nouvelle version de la délibération est disponible Elle ne change pas fondamentalement puisque ce sont quelques modifications de forme. Il s'agit là d'une procédure tout à fait usuelle à renouveler à chaque début de Législature et qui permet au Conseil administratif de ne pas avoir à alourdir les séances des commissions et du Conseil municipal pour des formalités à l'avantage de la Commune. Il liste les types d'actes qui sont indiqués dans les décisions du projet de délibération.

M. CARRILLO demande si les actes signés font ensuite l'objet d'une communication active du Conseil administratif.

M. TASCHINI confirme que c'est le cas mais qu'il peut arriver qu'une servitude technique et sans réel enjeu puisse échapper à cette règle.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA VICE-PRESIDENTE lit le projet de délibération.

M. PAIS demande si ces actes sont forcément signés à titre gratuit et s'il y a un plafond.

M. TASCHINI répond que ce sont souvent des actes portant sur de petits enjeux.

M. le Secrétaire du Conseil municipal précise que la mention en fin de la première décision répond à la question. En effet, les conditions d'octroi de servitudes ou de rachats ne sont pas forcément gratuites pour la commune mais si des crédits dédiés (budgétaire ou d'investissement) existent d'ores et déjà, l'Exécutif peut les dépenser. Il s'agit souvent de sommes de l'ordre de quelques centaines à quelques milliers de francs mais qui ne sont pas formellement plafonnées.

MME LA VICE-PRESIDENTE soumet le projet de délibération au vote :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes pour la Législature 2020-2025**

*Séance du Conseil municipal du mardi 23 juin 2020*

vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DECIDE****Par 17 oui, c'est l'unanimité**

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
    - a. les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
    - b. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
    - c. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
    - d. les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,
    - e. les changements d'assiettes de voies publiques communales,à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement,
  2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.
- 

**6. Nomination pour la législature 2020-2025 de :**

- a) **deux conseillers municipaux en qualité de membres de la commission consultative du Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC),**
- b) **trois représentants, dont au moins un-e conseiller-ère municipal-e, en qualité de membres de la commune de Bellevue du Groupement Intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB),**
- c) **d'un-e conseiller-ère municipal-e en qualité de membre de la commission consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD),**
- d) **un conseiller municipal en qualité de membre permanent du Groupement intercommunal des Législatifs de la Rive Droite du Lac (GLRD)**
- e) **deux représentants en qualité de membres du Groupement intercommunal du stade Marc Burdet (GISMB),**
- f) **membres et élection à la Présidence et à la Vice-présidence du comité de pilotage du développement durable,**
- g) **membres et élection à la Présidence et à la Vice-présidence du groupe du développement durable.**

MME LA VICE-PRESIDENTE passe en revue les postes à pourvoir et quelques particularités inhérentes aux statuts respectifs de ces groupements. Elle indique que tous les partis politiques ont préalablement discuté de toutes les répartitions au printemps et que malheureusement, il n'a pas été possible de procéder à ces nominations lors de la séance d'assermentation. Un tableau récapitulatif revient sur toutes les nominations proposées. MME LA VICE-PRESIDENTE propose d'ouvrir les éventuelles questions et remarques sur l'ensemble des postes à pourvoir et ainsi de traiter les points a) à g) de l'ordre du jour ensemble.

M. VIRET en profite pour présenter M. MERZOUK qui est pressenti comme membre du GISMB. Ne constant pas d'objection et sans aucune autre observation, MME LA VICE-PRESIDENTE soumet ce tableau à un vote en bloc :

### 17 oui, c'est l'unanimité

Le tableau qui vient d'être adopté est le suivant :

Instance	CA en charge (à titre indicatif)	Présidence	Vice-pr.	Membres	Représente la commission
GIC (crèche)	Anne-Catherine HURNY BDA			Anne THOREL RÜEGSEGGER BDA Laurence CHONG BITZ PLR	
GIVB (vigne blanche)	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR			Sandrine BRUGGER PLR* Marilyne TOZAR BDA* Flavia RENEVEY PDC *	
GICORD (compostage)	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR			Léonie FALLET BDA*	
GISMB (Stade Marc Burdet)	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR			Aymen MERZOUK PDC * Jean-Jacques CARTIER PLR *	
GLRD (Législatifs)				Un membre du bureau du CM + Dominique ANKLIN BDA	
Comité de pilotage DD**	Anne-Catherine HURNY BDA	Jean Daniel VIRET PDC	Léonie FALLET BDA	Raphaël ESCALERA PLR Virna CONTI UDC	
Groupe DD	Anne-Catherine HURNY BDA	Jean Daniel VIRET PDC	Léonie FALLET BDA	Grégoire DELALOYE BDA Pierre-André GUERNE BDA Caroline GAGLIARDI PLR Marco PAIS PLR Raphaël ESCALERA PLR Virna CONTI UDC	Sports, culture et loisirs Aménagement Finances et administr. Bâtiments, trav. et sécu. Sociale -

\*Ne doit pas nécessairement être un élu communal

\*\*Les fonctions de Président et de Vice-président du comité de pilotage du développement durable sont déterminées pour une demi-Législature, selon art 82 du règlement du CM (LC 06 111).

Pour le GISMB, prise de fonction sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'Etat des statuts du groupement.

7. **Nomination d'un-e membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à une démission intervenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB,**

MME LA VICE-PRESIDENTE indique qu'il s'agit là d'une élection complémentaire et que l'ensemble des sièges pour la période allant de 2021 à 2025 sera mis au vote à la prochaine séance du Conseil municipal. Mme Sandra SCHNEIDER BRANCO a adressé une lettre signifiant au Président de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) sa démission au 1<sup>er</sup> juin 2020 pour raisons personnelles et professionnelles. Représentante du PDC, Mme SCHNEIDER BRANCO quitte la FLB 7 mois avant la fin du mandat ce qui oblige le Conseil municipal à procéder à une élection pour cette courte période.

MME LA VICE-PRESIDENTE donne la parole au groupe PDC par l'entremise de son chef de groupe, M. VIRET, qui propose M. Michel FAVRE.

MME LA VICE-PRESIDENTE remercie son préopinant et donne la parole à la cheffe de groupe de BDA, Mme THOREL RÜEGSEGG, qui soutient la proposition du PDC et ne propose personne d'autre à cette place.

MME LA VICE-PRESIDENTE la remercie et donne la parole au représentant du PLR, M. CARRILLO, qui soutient la proposition du PDC et ne propose personne d'autre à cette place.

MME LA VICE-PRESIDENTE le remercie et donne la parole à la représentante de l'UDC, Mme CONTI, qui soutient la proposition du PDC et ne propose personne d'autre à cette place.

MME LA VICE-PRESIDENTE propose de passer au vote.

**Par acclamation,  
M. Michel FAVRE  
est élu représentant à la FLB  
à la place de Mme SCHNEIDER BRANCO  
jusqu'à la fin du mandat actuel, soit le 31 décembre 2020.**

8. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 2'240'000.- destiné à la construction des bâtiments communaux situés à Port-Gitana,**

MME LA VICE-PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission bâtiments, travaux et sécurité qui rappelle que la séance a eu lieu le 9 juin. Elle a commencé par la présentation par M. BADER et Mme LEROY, lauréats du concours d'architecte, et s'est conclue au bout de 40 minutes sous les applaudissements. Les échanges furent intéressants et plusieurs aspects ont été relevés parmi lesquels la cohabitation des usagers de la terrasse et des baigneurs, la gestion énergétique avec la certification Minergie notamment et à noter qu'il n'y aura pas de raccordement au système GénieLac. Les aménagements des locaux ont été abordés. Les architectes ont bien répondu aux questions posées. Ils ont également bien pris conscience de la diversité des nombreuses demandes et du travail à accomplir. Il y avait beaucoup de monde à cette commission, soit 20 personnes environ. Après le départ des architectes, un débat a porté sur les questions financières se concluant finalement sur un préavis unanimement favorable sur le projet de délibération avec F 2'400'000.- pour montant maximum.

Mme GATTI relève que dans l'intitulé de la délibération la notion de plafond n'apparaît pas alors que le débat a eu lieu et a été accepté en commission des Finances.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, intervient brièvement en indiquant que cette commission a exprimé un préavis favorable sur un montant de F 2'240'000.-.

M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des ports et plages, rappelle que le concours étant terminé, il faut aller de l'avant avec un avant-projet, puis un projet définitif qui aboutira à une autorisation de construire. Tout cela demande un grand travail. Si le principe semble acquis, le débat a beaucoup porté sur les coûts de ce crédit d'étude. Sur la base d'une projection à l'attention de l'assemblée, il explique la formule complexe qui permet de calculer le coût de ce crédit. Le nombre d'heures estimées consacrées à ce projet est évidemment un facteur prépondérant. Le coût final de l'ouvrage influence aussi les honoraires et en la matière, les normes strictes SIA sont contraignantes. Il faut savoir que le tarif horaire pour le bureau pèse aussi dans la formule et que le Conseil administratif a négocié un montant horaire de F 130.- alors que la ville de Genève applique des taux allant jusqu'à F 145.-. Le degré de difficulté de l'ouvrage est aussi un paramètre (la norme SIA énonce un degré pour les cafés, restaurants, hôtels de 1.2 et pour une maison communale de 1.1 ce qui donne une moyenne de 1.15). Il détaille les frais couverts par l'enveloppe demandée de F 2'240'000.-. Le coût actuel estimé de la réalisation est de F 15.8 millions. Il s'agit là d'une estimation à plus ou moins 20%. Il estime que l'on peut aujourd'hui plafonner ce crédit d'étude mais il faut être conscient que si la réalisation augmente, les honoraires aussi. Il faudrait alors présenter une délibération complémentaire. Les normes SIA sont ainsi faites et la pression a très clairement été mise pour qu'en fonction de la faible marge de négociation, on obtienne le coût le plus intéressant possible. Il reste des offres à faire établir pour certains mandataires.

Mme THOREL RÜEGSEGGER demande quel est l'intérêt de mentionner la notion de plafond dans le titre dans la mesure où la décision 2 de ce texte la mentionne.

Mme GATTI indique que c'est un débat qui émane de la commission, qui a fait le consensus. M. ANKLIN a été actif en se renseignant auprès de professionnels compétents. Tant le PDC que BDA ont abondé dans le sens du préavis favorable de la délibération à condition que le plafond soit explicitement mentionné.

Personne ne désirant plus prendre la parole, MME LA PRESIDENTE lit donc le projet de délibération. M. PAIS demande qu'on procède à un vote sur la modification discutée, à savoir dans le titre ajouter « plafonné » après « montant » puisque la version fournie pour cette séance en est exempte.

MME LA VICE-PRESIDENTE procède au vote sur cette modification :

**15 oui, 1 non et 1 abstention**

MME LA VICE-PRESIDENTE soumet au vote la délibération avec la modification proposée :

**17 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant plafonné de F 2'240'000.— (TTC) destiné à la réalisation de deux bâtiments (auberge et maison communale) à Port-Gitana**

*Séance du Conseil municipal du mardi 23 juin 2020*

vu l'intention de réaliser des nouveaux bâtiments à Port-Gitana notamment dédiés à une auberge et l'autre à la vie sociale, administrative et associative de la commune de Bellevue,

vu le crédit d'étude d'un montant de F 400'000.- (TTC) destiné au concours d'architecte pour les futurs bâtiments Gitana voté par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 7 mai 2019 et approuvé par décision du département de la cohésion sociale en date du 26 juin 2019 ainsi que son crédit complémentaire d'un montant de F 50'000.— (TTC) voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2020,

vu le résultat du concours d'architecte promulgué le 6 mars 2020 et attribué à Robin Bader Architekt, en collaboration avec Constance Leroy, pour le projet « Chat Blanc Chat Blanc »,

vu la nécessité d'établir les études, plans et de procéder aux demandes d'autorisation de construire,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 9 juin 2020,

vu l'estimation sommaire du 20 mai 2020 et le tableau échéancier mis à jour le 12 juin 2020,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 16 juin 2020,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

#### **Par 17 oui, c'est l'unanimité**

1. D'approuver le principe d'une étude portant sur la réalisation de bâtiments à Port-Gitana,
  2. D'ouvrir un crédit d'étude plafonné de F 2'240'000.- (TTC) jusqu'à l'obtention des autorisations de construire,
  3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
  4. D'amortir cette dépense en même temps que la future réalisation,
  5. En cas de non-réalisation de l'investissement, d'amortir la dépense y relative en totalité dès l'année qui suit l'abandon du projet,
  6. D'autoriser le Conseil Administratif à emprunter ou prélever le montant (TTC) sur un compte courant de la commune de Bellevue.
-

9. **Délibération relative à la constitution d'un droit de superficie de second degré sur partie du droit de superficie immatriculé au Feuillet DDP 4193 de Bellevue dont bénéficie la société Batiflex Santé ZURCHER & MARCANTE, sise chemin des Limites 1A, parcelle n° 3824 (Espace Santé),**

MME LA VICE-PRESIDENTE transmet la parole à M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration qui n'a rien à ajouter si ce n'est rappeler le préavis favorable de sa commission. Puis elle la transmet à M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge du patrimoine financier communal, qui rappelle qu'une décision de principe a déjà été prise l'année passée mais qu'il s'agit ici de donner des précisions formelles. L'initiative de cette nouvelle délibération est le fait de la Notaire en collaboration avec le registre foncier. Il a eu l'occasion en commission des Finances de développer les explications plus approfondies sur les subtilités juridiques et se tient ici à disposition.

MME LA VICE-PRESIDENTE demande s'il y a des questions ou remarques mais constatant que plus personne ne souhaite intervenir, elle propose de passer au vote de la délibération qu'elle lit et qui est adoptée :

**15 oui, 0 non et 2 abstentions**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à la constitution d'un droit de superficie de second degré sur partie du droit de superficie immatriculé au Feuillet DDP 4193 de Bellevue dont bénéficie la société Batiflex Santé ZURCHER & MARCANTE, sise chemin des Limites 1A, parcelle n° 3824 (Espace Santé)**

---

*Séance du Conseil municipal du mardi 23 juin 2020*

vu la volonté de la Commune de Bellevue de développer et de maintenir les emplois sur son territoire,

vu le projet de construction d'un centre aquatique et ses dépendances (vestiaire notamment),

vu la délibération relative à la réduction de surface et au prolongement dans le temps du droit de superficie sur la parcelle n°3824, sise chemin des Limites 1A (Espace Santé) adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 15 octobre 2019 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale le 9 décembre 2019,

vu la nécessité de préciser certains éléments techniques inhérents à la constitution d'un droit de superficie de second degré,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration de la commune de Bellevue lors de sa séance du mardi 16 juin 2020,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DECIDE**

**Par 15 oui, 0 non et 2 abstentions**

1. D'abolir et réviser le mode de fixation de la rente du droit de superficie immatriculé au Feuillet DDP 4193 de Bellevue,
  2. De fixer le montant de la rente annuelle à F 72'823.-, laquelle sera augmentée de cinquante-trois francs et cinquante centimes (F 53.50) par mètre carré de surface brute de plancher supplémentaire construit, sans toutefois excéder le montant annuel maximum de F 85'445.-, dès le jour du dépôt de l'acte constitutif du droit de superficie de second degré au Registre Foncier et ce, pour toute la durée du droit de superficie de premier degré, échéant au 14 mai 2070,
  3. D'adapter le montant de l'hypothèque légale en garantie de la rente en fonction de la modification de la rente annuelle du droit de superficie de premier degré,
  4. D'autoriser le Conseil administratif – en sa qualité de représentant de la commune de Bellevue, superficiant du droit de superficie de premier degré – à céder le rang de l'hypothèque légale inscrite à son profit en garantie de la rente annuelle du droit de superficie de premier degré, au profit du droit de superficie de second degré, afin que ladite hypothèque légale soit désormais primée par le droit de superficie de second degré,
  5. D'autoriser Batiflex Santé ZURCHER & MARCANTE, en sa qualité de superficiaire du droit de superficie de premier degré, à conclure un droit de superficie de second degré, d'une durée maximale à celle du droit de superficie de premier degré, voire à sa prolongation, ceci aux fins de construire et exploiter un centre aquatique,
  6. D'accepter la libre détermination du montant de la rente entre le superficiant et le superficiaire du droit de superficie de second degré,
  7. D'autoriser le Conseil administratif à signer – en sa qualité de représentant de la commune de Bellevue, superficiant – un acte portant ratification des principes convenus entre le superficiant et le superficiaire du droit de superficie de second degré et arrêtés dans un acte portant promesse de constituer un droit de superficie de second degré, ainsi que tous actes subséquents y relatifs, notamment l'acte portant constitution du droit de superficie de second degré, conformément à la susdite promesse.
-

## 10. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

MME LA VICE-PRESIDENTE revient sur le projet de Motion déposé en début de séance, dont les copies ont été distribuées, et ayant pour titre « Rendons Gitana aux Bellevistes » en donnant la parole à ses auteurs.

M. CARRILLO la remercie et ne revient pas sur le contenu du texte dans la mesure où tout le monde l'a devant les yeux. Il explique le contexte dans lequel il apparaît. Il s'agit d'une demande de plusieurs citoyens de trouver un lieu de détente accessible. Il ne s'agit pas de revenir en arrière en cachant la zone. La place n'est pas extensible. Le monde présent est important. Les contraintes sont nombreuses. Ce n'est donc pas facile à solutionner. Il existe néanmoins des exemples desquels il est possible de s'inspirer. Il termine son intervention en proposant que ce texte soit renvoyé en commission.

MME LA VICE-PRESIDENTE soumet au vote la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

Mme THOREL RÜEGSEGGER remercie pour la dépose de ce texte et recommande également le renvoi en commission étant entendu qu'un certain nombre de points doivent être discutés.

Nombreuses sont les réactions pour savoir dans quelles commissions renvoyer le sujet.

Mme GATTI abonde dans le sens de ses préopinants et propose de renvoyer en Aménagement

M. PAIS propose de renvoyer en commissions Bâtiments, travaux et sécurité.

M. VIRET, s'il est d'accord sur le principe de ce projet de Motion, dit qu'il sera très sensible aux solutions proposées afin de préserver la qualité des aménagements.

M. TASCHINI souhaite que l'ordre de traitement soit minutieusement examiné sans quoi le résultat des débats pourrait se terminer en début d'année prochaine à la vue du planning du Conseil municipal et de ses instances ce qui pourrait avoir un impact sur la réalisation elle-même des bâtiments.

Mme THOREL RÜEGSEGGER souhaiterait, sans pour autant qu'il y ait forcément des commissions conjointes, que tout du moins il y ait une certaine coordination entre commissions pour que le débat ne parte pas dans des sens opposés au sein des diverses commissions.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN ne voit pas la marge de manœuvre que peuvent avoir les commissaires à la lecture du texte proposé.

M. CARRILLO estime que l'interprétation peut-être assez large et la discussion reste ouverte.

Mme GATTI estime que le texte peut être amélioré.

M. le Secrétaire du Conseil municipal insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet de Motion et que l'on ne s'engage pas ici à l'accepter mais bien à le renvoyer pour qu'il soit remodelé pour ensuite revenir pour approbation au Conseil municipal.

On aboutit à la synthèse suivante que MME LA VICE-PRESIDENTE énonce : Renvoi en commission Aménagement et Sports, culture et loisirs :

**17 oui, c'est l'unanimité**

MME LA VICE-PRESIDENTE demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole.

Mme GATTI a une question à l'attention du Conseil administratif s'agissant du terrain artificiel de football du centre scolaire. Il y est mentionné la priorité aux enfants, or, elle a à mainte fois constaté la monopolisation de longue durée de jeunes adultes sans pour autant que l'on fasse appliquer ce que les panneaux mentionnent. C'est d'autant plus regrettable qu'à la belle période, ce n'est pas que le week-end mais également en semaine aux heures d'accueil parascolaire. Elle demande si la Mairie fait respecter ce qui est inscrit et si, comme cela est également indiqué, ces groupes ont réservé le terrain.

MME LE MAIRE répond par la négative.

M. CARRILLO rebondit sur ces propos pour indiquer avoir eu l'information selon laquelle il s'agit pour la plupart de jeunes venant de Versoix et non de Bellevue.

M. TASCHINI rappelle qu'un certain nombre de mesures ont été prises. Il faut être réaliste, une personne seule ne peut pas imposer à un aussi grand groupe le respect de ces règles. La police ne se déplace pas pour ce genre de cas. L'entreprise de sécurité et les agents de police municipale font occasionnellement le travail d'information mais se confrontent à des difficultés.

M. VIRET demande si une heure précise ne pourrait pas être indiquée en concordance avec les horaires parascolaires.

M. TASCHINI n'est pas opposé à essayer cette mesure.

Mme THOREL RÜEGSEGGER rappelle que la FAS'E peut intervenir dans ce genre de situation et que cela a déjà été le cas dans des situations semblables. Ils font office de médiateurs et proposent d'autres solutions aux personnes en question.

Mme GATTI ajoute que le week-end c'est également un problème, elle a pu le constater elle-même. Elle estime qu'il y a une médiation à faire pour que chacun puisse équitablement profiter du lieu et qu'il n'y ait pas une confiscation par certains. Le sujet est clos pour l'instant.

M. ESCALERA rappelle que les enfants sont particulièrement touchés par les risques inhérents aux tiques. Il a pu constater un certain nombre de zones sur la commune avec de hautes herbes augmentant considérablement ce risque. Il pense notamment au parc à jeux pour enfants de l'angle Roselière-Tuileries. Il demande si c'est une volonté ou un oubli.

MME LE MAIRE confirme que certaines zones sont sciemment laissées à l'épanouissement des végétaux afin de promouvoir la biodiversité (Nature en ville). Elle confirme néanmoins que les zones de jeux pour enfants ne devraient pas être traitées ainsi et qu'il s'agit sans doute dans ce cas-là d'un oubli plutôt que d'une mesure intentionnelle.

Mme SCHOPFER SANDOZ complète en mentionnant un certain retard dans les travaux des services extérieurs en cette période de forte végétation d'une part et d'autre part de post-confinement partiel.

Et M. VIRET d'ajouter que c'est bien là tout le paradoxe de telles mesures, trouver l'équilibre entre santé et biodiversité.

MME LA VICE-PRESIDENTE demande si quelqu'un désire encore prendre la parole mais constatant que ce n'est pas le cas, elle poursuit l'ordre du jour.

## **11. Proposition du Conseil administratif,**

MME LA VICE-PRESIDENTE demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler ce à quoi MME LE MAIRE répond par la négative.

**12. Divers.**

M. CARTIER revient sur une communication de MME SCHOPFER SANDOZ au sujet de la soirée publique pour les travaux de la route de Lausanne. MME SCHOPFER SANDOZ l'interrompt car elle réalise avoir oublié de mentionner qu'une présentation est prévue deux semaines avant en commission Bâtiments, travaux et sécurité. M. CARTIER la remercie, cela répond à sa préoccupation.

Les tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana sont disponibles auprès de M. le Secrétaire du Conseil municipal. MME LA VICE-PRESIDENTE remercie le public pour sa présence et l'invite à partager un verre avec les membres du Conseil municipal à la clôture de la séance qu'elle prononce dans la mesure où il n'y a pas de dossier de naturalisation prêt à être préavisé.

**13. Naturalisations ordinaires, huis clos.**

Aucun dossier n'est traité par le Conseil municipal.

*MME LA VICE-PRESIDENTE lève la séance à 22h23*

Ami 14.08.20

Laurence CHONG BITZ  
Vice-présidente

Aurélien MATTI  
Secrétaire

Sonia GATTI  
Membre du bureau

Virna CONTI  
Membre du bureau